

US AVEZ LU  
site internet, l'article  
gardé hier a été  
anques attaquées  
t en Côte-d'Or » avec  
0 000 vues en ligne.

CONTACTS

**SIÈGE**  
7, boulevard Kir,  
21015 Dijon Cedex.  
p : 03.80.42.42.42.  
f : 03.80.42.42.10. Mail :  
n@lebiennpublic.fr

**DE BEAUNE**  
3, rue de Lorraine,  
Beaune. Téléphone :  
03.80.42.42.10. Mail :  
beaune@lebiennpublic.fr

**DE MONTBARD**  
1, rue Auguste-Carré,  
21011 Montbard cedex.  
p : 03.80.89.91.11.  
montbard@lebiennpublic.fr

SOMMAIRE

pages) p. 12-13  
p. 15  
p. 22-23  
pages) p. 20-21  
p. 23  
p. 23  
p. 24  
pages)

citaine. - Croisière  
gnons (édition

**PUBLIC**  
Bureau de l'Administration  
de la publication :  
FANNEAU  
d'honneur :  
ois BACOT  
BORGOGNE MÉDIA  
oulevard Chanoine-Kir  
10115 Dijon Cedex  
80.42.42.42  
EST BORGOGNE MÉDIA  
TENNY-LE-ROYAL  
nnaire : S.A.S EBRA  
itaire : 0416 C 80667  
9998-4593  
al : A panition  
1 366 lecteurs LNM  
vental : Frank MAUERHAN  
licite : Christian ROUX  
Tél. 0810.90.32.62  
Tél. 03.80.42.42.89  
Tél. 03.80.42.42.34  
e : Quotidiens associés  
Tél. 01.53.75.78.20  
OJD  
1971

# Éolien : un vent de révolte

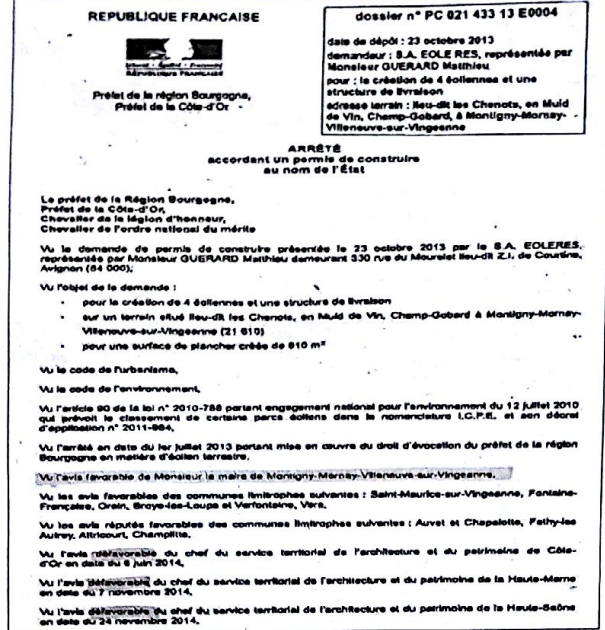
Le 5 juin, une demande de recours gracieux a été transmise à la préfecture pour faire annuler le permis de construire accordé pour quatre mâts éoliens à Montigny-sur-Vingeanne. Explications.

Pour comprendre le nœud du problème, il faut remonter quatre ans en arrière. En 2011, Eole-Res débarque dans la Vingeanne avec le projet suivant : implanter 17 éoliennes de 180 mètres (hauteur en bout de pale), avec la promesse d'« une production d'énergie pour 40 000 personnes par an ; 30 000 tonnes d'émission de CO2 évitées ; 550 000 euros de nouvelles retombées fiscales par an pour les collectivités locales (trois communes, une communauté de communes et le département de la Côte-d'Or) », selon la société basée à Avignon. Un projet qui emballa la majorité des élus du Val de Vingeanne à l'époque. Si bien qu'une enquête publique est rapidement lancée pour permettre au préfet de rendre sa décision quant à l'arrêté de permis de construire. Puisque c'est lui qui dispose de cette autorité dans le cadre d'un parc éolien. Permis qu'Éric Delzant délivrera le 8 avril 2015 (document ci-dessus).

### Des avis « défavorables » pas très bavards

Sur cet arrêté, on s'aperçoit que de nombreuses instances ont été consultées afin de rendre leurs avis. Avis sur lesquels se base le préfet pour prendre sa décision. Là, trois solutions : soit l'avis est « favorable » ; soit il est « réputé favorable » (aucun avis n'est rendu dans le délai imparti et l'avis est automatiquement considéré comme favorable) ; soit il est « défavorable ». On constate ici que plusieurs communes rendent un avis « favorable », au même titre que le conseil général, GRT Gaz, ERDF, RTE ou encore l'Agence régionale de santé (ARS).

D'autres communes rendent un avis « réputé favorable », tandis que les trois chefs des services territoriaux de l'architecture et du patrimoine de Côte-d'Or, Haute-Marne et Haute-Saône, rendent un avis « défavorable ». Nous avons cherché à contacter ces derniers, afin de compren-



Voici une copie de l'arrêté de permis de construire signé de la main du préfet de Bourgogne, Éric Delzant, le 8 avril dernier. Photo LBP

dre ce qui avait motivé leur décision. Mais leur hiérarchie (la Drac) ne les a pas autorisés à s'exprimer. Nous avons aussi pris soin d'interroger l'ARS, pour savoir si une étude d'impact sanitaire avait bien été menée sur place. « Aucun risque particulier n'a été identifié en ce qui concerne la protection des eaux potables. LARS a rappelé l'intérêt de veiller au respect de la réglementation en matière de bruit », nous a simplement répondu l'agence.

Mais la mention qui pose aujourd'hui problème, c'est celle-ci : « Vu l'avis favorable de M. le maire de Montigny-Mornay-Villeneuve-sur-Vingeanne ». Une mention que réfute Roger Raillard (lire page 3), mais qui justifie aujourd'hui l'action du cabinet d'avocats CGBG, basé à Besançon, qui a transmis un recours gracieux à Éric Delzant le 5 juin dernier, afin que ce der-

nier annule l'arrêté qu'il a lui-même signé le 8 avril dernier. Au motif que Roger Raillard, le maire de Montigny, est propriétaire d'un terrain sur lequel sera implanté l'un des quatre mâts.

« Étant intéressé à la délivrance du permis de construire, il (M. Raillard, ndlr) aurait dû s'abstenir de prendre position dans ce dossier et aurait dû solliciter du conseil municipal la désignation d'un de ses membres pour rendre cet avis », détaille le cabinet, mandaté par une vingtaine d'habitants de Montigny, dont sept conseillers sur les onze élus communaux.

### La balle de nouveau dans le camp du préfet

Alors, pourquoi ce revirement aujourd'hui, alors qu'en 2012 tout le monde semblait d'accord ? Car en 2014, quatre nouveaux conseillers ont rejoint l'équipe municipale. Parmi eux,

### LE CONTEXTE

#### ÉLUS ET OPÉRATEURS MAIN DANS LA MAIN ?

Depuis plusieurs années, de nombreuses associations dénoncent l'opacité des projets éoliens et réclament plus de transparence de la part des élus et des opérateurs. En Côte-d'Or, un Collectif pour un moratoire sur l'éolien s'est constitué et rassemble aujourd'hui des dizaines de membres de l'Auxois au Morvan, en passant par la Vingeanne et le nord-Dijonnais. Au-delà des aspects liés au paysage ou au patrimoine architectural, ces derniers souhaitent aujourd'hui s'attaquer au « lobbying » exercé, selon eux, par les opérateurs qui mettraient la pression sur les élus ruraux et les agriculteurs pour implanter des éoliennes.

Jean-Luc Zanardo, sensibilisé au sujet éolien, qui a peu à peu incité ses confrères à plus de prudence sur le dossier. Si bien qu'en mai dernier – et à la grande surprise de Roger Raillard, qui s'était retiré du vote –, le conseil municipal a voté contre le permis d'exploiter qui devait être délivré à Eole-Res. À sept voix contre trois. Et sur ce point, c'est la commune qui a le dernier mot. Et non la préfecture. « En clair, cela signifie que les éoliennes pourront être construites, mais qu'Eole-Res ne pourra pas les exploiter. D'ailleurs, suite à ce vote, M. Raillard a organisé une réunion avec Eole-Res pour tenter de nous convaincre de revoter dans leur sens », détaille Jean-Luc Zanardo.

Mais plutôt que de changer d'avis, les élus épluchent les délibérés du conseil. « Et nous n'avons retrouvé aucune trace d'un document mentionnant le fait qu'entre 2012 et 2013, les quatre mâts ont été déplacés des terrains communaux vers des terrains privés, dont l'un appartient au maire. Cette décision a donc été prise sans le consentement du conseil municipal », s'insurge Jean-Luc Zanardo. La décision est désormais entre les mains de la préfecture, qui a refusé de s'exprimer sur le sujet.

BERTRAND LHOTE

### « Aucune infraction », selon Eole-Res

Contactée, la société Eole-Res a répondu ceci : « Le maire de la commune de Montigny-Mornay-Villeneuve-sur-Vingeanne n'a pas rendu d'avis sur la demande de permis de construire du projet de parc éolien de Val de Vingeanne Est. En l'absence d'avis, celui-ci est réputé favorable selon les dispositions en vigueur du code de l'urbanisme. En vertu de la loi, il appartient au préfet de région de délivrer l'arrêté de permis et c'est ce qui a été fait pour ce projet. La stratégie des opposants à l'éolien est le recours systématique afin de ralentir les projets et de fragiliser les élus. Les accusations portées ne se fondent sur aucune infraction. »

du conseil municipal s'opposent au maire et dénoncent un conflit d'intérêts.

# souffle sur la Vingeanne



Une centaine d'éoliennes sont déjà implantées en Côte-d'Or et au moins autant sont prévues dans les années à venir. Bien que de nombreuses études démontrent que le rendement des mâts est loin d'être optimal dans une région peu réputée pour son vent. Photo Jérémie Blancfé

## ROGER RAILLARD : « LA DDT A FAIT UNE ERREUR »



Roger Raillard, maire de Montigny-Mornay-Villeneuve-sur-Vingeanne. Photo archives LBP

Pour justifier cette demande de recours gracieux, le cabinet d'avocats explique qu'étant donné qu'un mât est installé sur un terrain vous appartenant, vous auriez dû vous abstenir de rendre un avis favorable en vue du permis de construire. Qu'en est-il ?

« Premièrement, j'aimerais rappeler que le projet est porté depuis 2011 par la communauté de communes du Val de Vingeanne. À l'unanimité, il a été voté par l'ensemble des conseillers communautaires. Puis un plan de communication global a été mis en place sur les communes du canton, avec plusieurs réunions d'information à la salle des fêtes de Fontaine-Française. Quant au permis de construire, je ne l'ai jamais signé puisque c'est le préfet qui en a le pouvoir. Et je n'ai jamais émis non plus d'avis favorable. »

**Pourtant, sur le document signé par M. le préfet, il est bien stipulé "vu l'avis favorable de Monsieur le maire de Montigny-Mornay-Villeneuve-sur-Vingeanne"...**

« Normalement, c'est la mention "vu l'avis réputé favorable" et non "vu l'avis favorable" qui devrait être inscrite, car j'ai sciemment refusé de donner mon avis étant concerné par le dossier. Sur ce point, la DDT (Direction départementale des territoires, qui dépend de la préfecture, ndr) a fait une erreur. Nous les avons appelés et ils ont d'ailleurs reconnu leur erreur. Moi, je n'ai rien à me reprocher. Après, si ce groupe cherche un vice de forme, je ne sais pas s'ils en trouveront un. C'est le préfet qui décidera. Moi, j'ai essayé de me mettre à l'écart des débats et des votes dès lors que j'ai su que j'étais concerné. Avant de l'être, j'ai participé aux débats, mais je n'ai jamais voté. »

**Ce qu'ils vous reprochent aussi, c'est qu'entre 2012 et 2013, l'emplacement des mâts sur des terrains communaux vers des terrains privés s'est effectué sans délibération du conseil municipal...**

« Lorsqu'il y a eu la première proposition de la zone de développement éolien, le conseil municipal a demandé que cette zone soit repoussée de 500 mètres. Et l'en-

semble des conseillers a voté pour. Ces derniers ne voulaient pas que les mâts soient implantés sur des parcelles communales, car elles sont toutes boisées. Et nous ne voulions pas déboiser. Après, étant agriculteur, j'ai forcément beaucoup de terrains sur la commune. À partir de là, tous les agriculteurs qui ont accepté de recevoir des éoliennes ont signé un engagement avec Eole-Res et les mâts ont été placés de façon harmonieuse. »

**Pour votre part, vous n'estimez pas que l'implantation de ces mâts va porter atteinte au paysage, comme le dénoncent les opposants au projet ?**

« Dans le canton, nous ne sommes pas les seuls à avoir accepté des éoliennes, puisqu'il y en aura également à Pouilly, Saint-Seine et même à Saint-Maurice et à Orain. Pour moi, il s'agit d'un projet d'ensemble sur le canton et personnellement, j'étais gêné de voir que toutes les autres communes auraient des éoliennes et pas nous. Après, là où sont placées les éoliennes, à 800 mètres du village, les gens de Montigny et du bas de Mornay les verront très peu. Par contre, les gens du haut de Mornay les apercevront, effectivement. Mais ils ne verront pas seulement celles de Mornay. Ils verront même encore mieux celles de Pouilly et celles de Saint-Seine. »

**Combien cela va-t-il rapporter à la commune ? Et à vous personnellement ?**

« En principe, il y a un plan d'indemnisation, qui concerne le propriétaire du terrain, le fermier, la commune et la communauté de communes. Mais nous n'en connaissons pas encore les détails. »

## « En Bourgogne, on ne boit pas le vin en pot... »

Lors de la venue de Ségolène Royal à Dijon la semaine dernière, nous avons posé la question suivante à la ministre de l'Écologie : « Selon vous, est-il plausible, comme l'avancent les associations, qu'un tiers des éoliennes implantées en France le soient sur des terrains appartenants à des élus ? » Voici sa réponse : « Non ! De toute façon, tout est transparent dans les enquêtes publiques. Il faut trouver un juste équilibre entre l'équipement en énergie du pays et la protection de l'environnement des riverains. Il faut regarder au cas par cas comment les choses se passent et le préfet est mandaté pour cela. Et les gens peuvent s'exprimer dans le cadre de l'enquête publique. » Autre question :

pourquoi les régions qui comptent le plus d'éoliennes en France sont le Centre et Champagne-Ardenne, tandis qu'en Aquitaine, le long de l'Atlantique, on ne compte aucun mât ? Là, c'est le président du conseil régional, François Patriat, qui a pris la parole : « Je voudrais rappeler que les opposants sont peu nombreux et qu'il s'agit à chaque fois de petites manifestations. Nous n'avons jamais installé d'éoliennes là où la population et les élus ne le voulaient pas. » Avant d'ajouter ceci : « Je défends fermement l'énergie éolienne et il n'y a pas d'éoliennes chez moi. Moi, je ne touche pas de pot-de-vin. Parce qu'en Bourgogne, on ne boit pas le vin en pot, on le boit en magnum. »

# Deux banques attaquées durant la même nuit

ORIGINE FRANCE GARANTIE

**Pacotte & Mignotte**

FENÊTRES  
VOLETS  
PORTES  
VERANDAS

Fabricant & installateur

**FENÊTRE  
PVC**

ORIGINE  
FRANCE  
GARANTIE

100% BOURGUIGNONNE

# LE BIEN PUBLIC

N° 1961 - Vendredi 19 Juin 2015 - 1,10 € - Fondé en 1851 - www.bienpublic.com

Édition de Haute Côte-d'Or

## ENQUÊTE

# Éolien : mauvais vent sur la Vingeanne



Photo Jérôme Blancfénel

PAGES 2 ET 3



## LIERNAIS, BAIGNEUX, LAIGNES



### Gendarmerie : trois brigades menacées de fermeture

CAHIER LOCAL

## MOLESME

CAHIER LOCAL

### Fête de la Musique : ça va swinguer !

## FOOTBALL

PAGES 28 À 31

### Ligue 1, Ligue 2 : quatre pages de calendriers



www.lecrusoe.fr  
Parking gratuit

au 168, rue de Longvic à Dijon - 03 80 67 40 40  
A 50 m de l'entrée du Parc de la Colombe

**RESTAURANT SÉMINAIRES**  
**OUVERT TOUS LES JOURS**  
midi & soir jusqu'à 22h en semaine et 23h le week end

### MENU FÊTE DES PÈRES 28€

- Escalope de foie gras de canard poêlée au vinaigre de framboise sur un lit de mesclun ou
- Oeufs en meurette aux oignons confits
- Pavé de filet de bœuf crème de morilles ou
- fricassée de homard et noix de Saint-Jacques sauce homardine
- Assiette de trois fromages
- Dessert au choix

03 80 67 40 40